Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_117-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-117

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – PARCELLE ZA 461P – PROJET DE CRÉATION DE 3 TERRAINS DE PADEL

Rapporteur : Jérémy GUILLON

La Ville de Beaugency a été contactée par le groupe « Yes Yes Padel » qui souhaite implanter sur notre canton un site pour la pratique du Padel. Il s'agit d'une activité sportive combinant le tennis et le squash avec une approche ludique. Ce sport est en pleine expansion en France depuis une dizaine d'années. A ce jour, il n'existe pas de site de pratique en dehors des agglomérations d'Orléans et Blois, la population balgentienne devant se rendre dans ces villes pour pratiquer cette activité.

Compte tenu que la création et l'exploitation de terrains de Padel nécessitent des investissements conséquents ainsi qu'une gestion technique et commerciale adaptée, le recours à une entreprise spécialisée apparaît ainsi comme une solution permettant d'assurer

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_117-DE

la réalisation et l'exploitation de ces équipements dans des conditions appropriées tout en préservant les finances communales.

Un travail approfondi a été réalisé pour identifier les sites qui seraient adaptées pour l'accueil de cette activité. Une distance minimale doit notamment être respectée vis-à-vis des habitations pour limiter les nuisances sonores.

La Commune de Beaugency est propriétaire d'un complexe sportif dénommé « Stade Maurice Dubreuil » situé au sud de la Loire au 395, route du Val, sur les parcelles cadastrées section ZA n° 459, 460, 461, 464, 467 et 468, représentant une superficie totale de 37 348 m².

Cet équipement a été développé initialement surtout pour la pratique du football. Il accueille aujourd'hui un terrain d'honneur dédié au football, deux terrains de football à 11 destinés aux entraînements et un terrain de football à 8. S'y ajoutent une piste d'athlétisme et un pas de tir de tir à l'arc ainsi que plusieurs locaux de stockage

Or, suite d'une part à la construction du stade Claude-Bourdin qui accueille désormais l'ensemble des entrainements de l'US Beaugency VL, mais aussi à la réduction très forte de l'activité du CS Lusitanos qui n'a plus qu'une seule équipe engagée, la plupart des terrains du stade Maurice-Dubreuil ne sont désormais plus utilisés. Cette évolution offre à la Commune l'opportunité de repenser l'utilisation de ces espaces et de diversifier l'offre sportive proposée à la population balgentienne.

Dans cette perspective, la Ville souhaite favoriser le développement de nouvelles disciplines sportives, répondant aux attentes des habitants et contribuant à l'attractivité de son territoire et le projet de terrain de Padel répond pleinement à cet objectif

Il est donc proposé l'aménagement de terrains de Padel au sein du complexe sportif Maurice-Dubreuil, sur une partie du terrain d'entraînement situé au sud de la parcelle cadastrée section ZA n° 0461, conformément au plan annexé.

Ce terrain d'entraînement n'étant désormais plus utilisé pour les activités de service public, sa désaffectation peut être constatée. En effet, compte tenu de sa proximité avec la route du Val, de son absence d'utilisation actuelle et du fait qu'il ne constitue pas un accessoire indispensable au fonctionnement du complexe sportif, cette emprise peut être détachée de l'usage public.

À la suite de cette désaffectation, une séparation physique sera réalisée afin de délimiter distinctement l'espace demeurant affecté à l'usage public de celui destiné au futur projet.

Cette désaffectation permet ainsi d'engager la procédure de déclassement de l'emprise concernée du domaine public communal. À l'issue de cette procédure, le terrain intégrera le domaine privé communal et pourra faire l'objet d'une mise à disposition dans le cadre d'un

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_117-DE

bail emphytéotique administratif à conclure avec la société Yes Yes Padel qui prendra en charge l'ensemble de la construction et de l'exploitation des terrains pour une durée de 25 ans. Le projet sera autonome en fluides et ne sollicite aucune subvention communale. Une convention entre la ville et le porteur de projet, qui devra faire l'objet d'un nouveau vote du conseil municipale l'heure venue, facilitera l'accès des balgentiens et des scolaires à cette nouvelle installation.

Cette opération permettra ainsi de lancer les démarches nécessaires à la réalisation du projet, dans le respect des procédures administratives et réglementaires applicables.

Ce dossier a été présenté à la commission « sport et vie associative » du 23/09/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ (4 ABSTENTIONS : Mmes BAUCHER Karine et WEILL Isabelle, et MM. CHENEAU Frédéric et WEILL Michel**) de :**

1. **Constater la désaffectation du domaine public de la partie de la parcelle ZA 461p d'une superficie de 1 066m² (partie verte du plan joint) ;**
2. **Prononcer son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé communal.**

Signé électroniquement par : Leila GAFSI
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - 4eme adjoint

Signé électroniquement par :
Jacques MESAS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire